

«Avenir inclusif a mis en lumière des réalités de vie que l'on voit peu ou qu'on ignore»

HANDICAP Durant un mois, 44 événements ont eu lieu dans le canton pour une meilleure inclusion des personnes avec handicap. Bilan avec Viviane Bérod Pinho, responsable du Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap.

PAR SOPHIE DORSAZ / PHOTO SABINE PAPILOUD

De l'atelier de danse à une émission télé, d'une pièce de théâtre signée à des rencontres avec des politiciens. Durant un mois, le programme national Avenir inclusif a encouragé l'émergence de projets visant une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap. En Valais, 44 projets ont été mis sur pied dont 28 dans la partie romande. Portées et financées essentiellement par les institutions et associations du milieu du handicap, ces actions ont été mises en lumière par le canton sur le site internet du programme. Un coaching et le financement de mesures d'accessibilité ont également été proposés par l'Etat.

«Dans notre imaginaire, le handicap fait référence à des situations stéréotypées.»



Depuis un an, Viviane Bérod Pinho est responsable du Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap à l'Etat du Valais.

Quel projet vous a particulièrement touchée?

Viviane Bérod Pinho: L'Asa-Valais a organisé une visite du Grand Conseil avec des personnes vivant avec un handicap mental. C'était enthousiasmant de voir ces personnes très intéressées et passionnées par la politique. Elles n'avaient pas seulement de l'intérêt mais également des idées.

La nouvelle Constitution prévoyait de garantir les droits civiques aux personnes en incapacité de discernement. Une occasion manquée pour une meilleure inclusion?

Oui, clairement, et j'espère qu'au niveau du Grand Conseil, ce point sera rediscuté.

Vous l'aviez dit, Avenir inclusif atteint sa cible s'il touche non seulement les personnes concernées et leurs proches mais l'ensemble de la société. Pari relevé?

Pour certains événements ça a été le cas, pour d'autres non. Le canton va lancer une évaluation auprès des partenaires d'action pour pouvoir tirer un bilan précis de l'opération. Ces projets ont mis en lumière des réalités de vie qu'on voit peu ou qu'on ignore et ce que la

société doit encore améliorer. Certaines actions sont de bons exemples d'inclusion.

Par exemple?

Par exemple, «La grande neige», une pièce de théâtre jouée aux Halles, était signée. Le bar était tenu par des personnes malentendantes ou sourdes et les commandes devaient se faire en langage des signes. C'était un bel exemple qui favorise l'échange entre personnes avec et sans handicap.

1,8

million de personnes sont touchées par un handicap en Suisse, soit 20% de la population.

«Il s'agit d'une atteinte à la santé durable qui va induire un certain nombre de difficultés dans la vie quotidienne. Cela couvre aussi les maladies chroniques, les difficultés à se mouvoir pour les personnes âgées ou encore les troubles psychiques chez les jeunes, en pleine explosion», explique Viviane Bérod Pinho.

Des relevés récents de Pro Infirmis et de la Fondation Emera ont montré que 75% des cafés-restaurants du Valais romand n'ont pas de toilettes accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Que vous évoque ce chiffre?

C'est énorme! Et si la loi était appliquée, ce ne devrait pas être le cas. Aujourd'hui, le problème majeur est le contrôle des établissements, qui est une tâche communale.

Le canton ne peut pas sévir?

Il peut augmenter les exigences de contrôle et informer, car il y a encore de la méconnaissance. Pour la prochaine législature, le Bureau pour les droits prévoit d'organiser avec Procap, le spécialiste de la construction adaptée, des rencontres avec les répondants communaux pour les rendre attentifs à ces problématiques. L'accessibilité des nouvelles constructions doit être une norme à respecter systématiquement, comme la norme incendie.

Idem pour les arrêts de bus ou les quais, seuls 300 sur 2300 en Valais sont accessibles aux personnes en fauteuil. Vous comprenez que les gens concernés se plaignent de la lenteur des avancées?

«Des études montrent que 60% de la population n'a pas un niveau de français permettant la compréhension à l'écrit d'informations complexes données dans les administrations ou les médias.»

Bien sûr puisque le cadre légal l'exige. Lorsque les arrêts de bus par exemple ne sont pas encore adaptés, les personnes confrontées à une telle situation doivent s'adresser à la commune ou au canton (cela dépend des arrêts) pour qu'une solution compensatoire soit trouvée. Les personnes concernées peuvent également demander des renseignements au Bureau. La topographie du canton ajoute également de la complexité à ce dossier des transports publics.

On parle là de handicap physique, mais il peut également être psychique, intellectuel ou sensoriel...

Exactement. Quand on parle handicap, cela touche 1,8 million de personnes dans ce pays

selon l'Office fédéral de la statistique, soit 20% de la population. Dans notre imaginaire, le handicap fait référence à des situations stéréotypées. Il s'agit en fait d'une atteinte à la santé durable qui va induire un certain nombre de difficultés dans la vie quotidienne.

Ça couvre donc aussi les maladies chroniques, les difficultés à se mouvoir pour les personnes âgées ou encore les troubles psychiques chez les jeunes, en pleine explosion... Avenir inclusif a aussi pour objectif de sensibiliser à ces réalités très variées.

Quel handicap est particulièrement peu connu?

Ce n'est pas un handicap en tant que tel, mais une difficulté qui touche beaucoup de personnes en situation de handicap ou pas. Des études montrent que 60% de la population n'a pas un niveau de français permettant la compréhension à l'écrit d'informations complexes données dans les administrations ou les médias. C'est une véritable préoccupation dans une société qui se numérise de plus en plus. L'usage du langage simple doit faire sa place dans les administrations.

Vingt ans après la loi fédérale sur l'égalité des personnes handicapées, dix ans après la signature de la convention de l'ONU et deux ans après l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur ce même thème, quelles sont les priorités du canton?

Soutenir les services publics et privés pour la mise en œuvre de la loi cantonale. Le canton du Valais s'est doté d'un Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap pour fournir cette aide.

Nous allons également travailler avec les personnes concernées à l'élaboration d'un plan d'action pour mettre sur pied une politique cantonale du handicap. Ça permettra de cibler les actions à prioriser.

«A terme, on souhaiterait que chaque projet soit réfléchi pour l'ensemble de la population. Ça doit devenir un réflexe.»

Votre rôle est de conseiller les différents services de l'Etat pour aller vers plus d'inclusion. Vous sentez-vous écoutée?

C'est un peu prématuré pour le dire. En juin, le bureau va lancer une enquête interne auprès des services pour avoir une photographie de ce qui se fait déjà en matière d'inclusion. Jusqu'ici, les services se montrent réceptifs. Mais ils doivent également composer avec d'autres exigences, un budget, des délais... Ce n'est pas toujours simple de pondérer tous les intérêts en jeu.

Certains projets ont aussi montré que l'inclusion peut passer par des choses simples...

Oui exactement, parfois des solutions faciles à mettre en place changent drastiquement l'expérience des personnes concernées. Ça figurera aussi dans le plan d'action cantonal.

Mais à terme, on souhaiterait que chaque projet soit réfléchi pour l'ensemble de la population. Ça doit devenir un réflexe. Comment organiser une manifestation accessible à tous, une vidéo sous-titrée ou un PDF interprétable par un écran lecteur pour les personnes aveugles...